



Yvelines
Le Département



COMMUNIQUE DE PRESSE
26 mai 2015

LES YVELINES ET POLE EMPLOI METTENT EN SYNERGIE LEURS RESSOURCES AU SERVICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI LES PLUS FRAGILES

Le Conseil départemental des Yvelines lance le 26 mai une démarche innovante et partenariale avec l'Etat et Pôle Emploi en faveur de l'insertion socio-professionnelle. Elle s'appuie notamment sur la création avec l'Etat de l'agence activity', Groupement d'Intérêt Public dédié à la mise en œuvre de cette politique. A cette occasion, le Conseil départemental des Yvelines et Pôle emploi renforcent également leur coopération en faveur des demandeurs d'emploi via la signature d'une convention pour un accompagnement global des personnes les plus fragiles en matière sociale et professionnelle. La politique du département en faveur de l'insertion s'accompagne en outre du lancement d'un premier appel à projets yvelinois pour mobiliser le Fonds Social Européen en matière d'inclusion sociale, ainsi que de la création d'une auto-école sociale.

Dans un contexte de crise économique et d'augmentation du chômage, le risque d'exclusion sociale de certains demandeurs d'emploi peut s'accroître. Ainsi, ceux-ci peuvent être confrontés à des freins périphériques à l'emploi comme des risques liés à la santé, des difficultés de logement, des problèmes de surendettement...

Lors de la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Pôle emploi et les Conseils départementaux ont décidé d'organiser leur collaboration afin de répondre à cet enjeu majeur.

Cette nouvelle coopération s'étend désormais à l'ensemble des demandeurs d'emploi détectés par les conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux des Conseils départementaux.

La nouvelle convention de partenariat relative à l'accompagnement des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels signée le 26 mai entre Pôle emploi et le département des Yvelines s'appuie sur trois axes de coopération :

- ▶ La mise à disposition et la mobilisation des ressources sociales du département afin de prévenir les risques de précarité et d'exclusion des demandeurs d'emploi.
- ▶ La mise en place d'une nouvelle modalité de suivi dite « accompagnement global » des demandeurs d'emploi menée conjointement entre un professionnel du Conseil départemental et un conseiller dédié de Pôle emploi.
- ▶ La mise en place d'un suivi social exclusif dispensé par un professionnel du social ou un organisme agréé par le Département pour les demandeurs d'emploi présentant des freins sociaux « lourds ».

Afin de garantir la sécurité des parcours des demandeurs d'emploi cumulant des problématiques d'insertion sociales et professionnelles, un conseiller Pôle emploi dédié à 100% à cette nouvelle modalité de suivi est présent dans chacune des agences du département.

Cette signature aura lieu le 26 mai 2015 à 11h à l'Hôtel du Département – 2, place Henri Mignot 78012 Versailles

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

CONTACTS PRESSE :

Pôle emploi Ile-de-France Christian Yombe christian.yombe@pole-emploi.fr 01.55.85.22.25

Conseil départemental des Yvelines : Alexia Borrás aborras@yvelines.fr 01.39.07.70.77